



© PORT BULOGNE-CALAIS

PROLOG

## LE TRANSITAIRE MARSEILLAIS joue la carte du Brexit

*Dès le mois de février 2020, le Brexit est devenu le nouvel axe de développement du commissionnaire de transport marseillais Prolog. Cette politique entrera en vigueur dès 2021.*

**A**lors que les entreprises européennes manquent de visibilité en raison de la crise sanitaire et que cette dernière les empêche de se préparer véritablement au Brexit, Prolog, à Marseille, a décidé d'en faire sa stratégie de développement. La société a déjà signé 25.000 déclarations en douane supplémentaires par rapport à 2019.

Daniel Pachy, le PDG du commissionnaire de transport, précise : *“Les chargeurs et les importateurs comptent encore sur un accord entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. De nombreuses entreprises pensent que les formalités douanières ne changeront pas”*. Le transitaire marseillais évalue à 10 à 15 % seulement le nombre d'entreprises qui ont “la tête au Brexit”, à savoir celles qui songent à la sortie des Britanniques de l'UE. Pourtant, en



matière de fret, “quelle que soit l'issue des négociations entre le Royaume-Uni et l'Europe, le temps d'attente pour les camions va s'élever à 48 heures dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021”, analyse-t-il.

### DEUX COMMIS EN DOUANE POUR CALAIS-DUNKERQUE EN DÉCEMBRE

Prolog annonce mettre en place deux commis en douane sur la zone de Calais et Dunkerque qui seront formés en décembre, précise Daniel Pachy. Ils prendront leurs fonctions le 27 décembre prochain. L'entreprise a déjà recruté cette année cinq nouveaux déclarants en douane, portant à dix l'effectif total.

**“Le temps d'attente pour les camions atteindra 48 heures dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021”**

Sur la zone Outre-mer, il ajoute qu'un métropolitain sera nommé par le commissionnaire de transport multimodal en Polynésie. Ce dernier entrera en fonctions à Tahiti dès le 27-28 décembre prochains après deux mois de formation pour garantir la permanence de nuit.

Sur le volet Brexit, Daniel Pachy mise sur 40 % de clientèle britannique et 60 % de clients français.

Il ajoute que “la procédure de dédouanement centralisé national (DCN) permet à Prolog, labellisé OEA, de dédouaner partout en France”.

Le transitaire, qui a vu le jour dans la cité phocéenne en 2015, continue de se diversifier au plan géographique. Mais Israël et Dubaï demeurent ses destinations phares. La société comptabilise 30.000 EVP par an dans le maritime et 6.000 tonnes dans le mode aérien. Si elle est partie à la conquête de nouveaux trafics, elle conserve pour spécialité les produits périssables, sa vocation première, insiste son PDG.

Le commissionnaire de transport, qui emploie aujourd'hui une cinquantaine de salariés, comporte six agences en France. Il est implanté à Marseille, Fos, Marignane, Cavaillon, et Le Havre ainsi que Paris-CDG. Un réseau qui illustre son activité maritime, aérienne et le recours au stockage frigorifique pour ses produits périssables.



Daniel Pachy,  
PDG de Prolog

Vincent Calabrèse

**Medlink Ports,  
l'axe logistique  
Nord Sud**

[www.medlinkports.fr](http://www.medlinkports.fr)

Cofinancé par l'Union européenne

**L'EUROPE S'ENGAGE**  
pour le Rhône et la Saône  
avec FEDER

**Plan Rhône**  
UNION EUROPÉENNE

**med linkports**  
la solution logistique